



Ligue Régionale d'Escrime des Pays de la Loire



COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR NANTES - le Samedi 31 janvier 2015

Etaient présents : Laetitia MULLER, Guillaume MICHON, Brigitte DAVY, Bernard CONAN, Pierre ROLLAND, Myriame ALBERT, Jean Claude ULYSSE, Nathalie BOURREAU, Estelle JOLY, Michel RELET, Rolland COLIN, Wistan PLATEAUX, Jean Dominique DILHAN

Etaient excusés : René LEMBERT (Pouvoir M. Albert), Jean François ANDRE,

Invités : Cyrille CAILLOUX, Jordan MOINE, Sébastien MORICEAU.

Invités et Excusés : Jean-Michel SAGET, Eric DAVY, Guy DAVY (Président du CD72)

Absents : Michel BODET

Invités absents : Marie Thérèse PRADELLE (Présidente CD 49), Benoît PINCEMAILLE (Président CD53), David BUCQUET, Jeremy MOINE, Dorin VARZARU, Pascal POIRIER, André VANLITHOUT, Olivier BOURREAU, Bruno DELATTRE, Yann DUPAS.

Début de séance : 10 h 00 – Fin de séance : 18 h 00

Membres du CD : 13 présents, 2 excusés, 1 pouvoir soit 14 voix sur 17 membres : le quorum étant atteint le Comité Directeur de ce jour peut délibérer.

PREAMBULE

Accueil par la Présidente et remerciements aux personnes présentes à la Maison des Sports de Nantes, notre nouveau siège social.

Annnonce qu'un bureau va être alloué à la Ligue dans les semaines à venir.

La Présidente confirme avoir reçu la lettre recommandée avec AR de Carol RUCHAUD, donnant sa démission de son poste de vice Président, et lit le courrier de celle-ci.

La Présidente rappelle aux personnes présentes qu'il serait souhaitable et de bonne manière de confirmer leur présence aux réunions. Cette demande s'adresse aux élus mais également aux personnes invitées.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 18.10.14

Intervention de Nathalie BOURREAU et de Bernard CONAN qui souhaitent faire rajouter au compte-rendu qu'ils ont voté « abstention » car ils n'avaient pas reçu préalablement le texte fourni par la commission de sabre.

RESOLUTION

Le compte-rendu du Comité Directeur ainsi corrigé en version 02 du 18.10.14 est adopté par 10 voix pour et 4 abstentions (personnes absentes au dernier CD), sous réserve de la modification demandée.

2 – REUNION DU 6 JANVIER 2015 A LA DRJSCS

Une réunion a eu lieu à la DRJSCS en présence de Thierry PERIDY, Directeur, Laetitia MULLER, Présidente de la Ligue d'escrime des Pays de la Loire, Marion DEBOUCHE, Inspectrice chargée des CTR, Laurence MODAINE en charge des CTR à la FFE, le représentant des CTR, Jean Michel SAGET, CTR, Brigitte DAVY, Secrétaire Générale de la Ligue d'escrime des Pays de la Loire.

Cette réunion a eu lieu à la demande de Laetitia MULLER et Laurence MODAINE et avait pour objectif essentiel de faire une mise au point, avec l'employeur de notre CTR, des relations de Jean-Michel SAGET avec les élus de la Ligue, et ses missions au sein de la Ligue.

Une première demande avait été formulée par Laetitia MULLER auprès de la FFE au mois de juin 2014, puis reportée dans l'attente de la mise en place effective du nouveau fonctionnement technique décidé par Laetitia MULLER pour la nouvelle saison sportive 2014-2015.

Devant la passivité et le manque d'engagement évident de notre CTR dans cette nouvelle organisation, Laetitia MULLER a sollicité la FFE et la DRJSCS pour une rencontre en urgence.

Après une présentation des orientations fédérales par Laurence MODAINE, Laetitia MULLER a été invitée à s'exprimer sur les projets de la Ligue et son organisation technique.

Laetitia MULLER indique qu'elle a fait preuve de transparence et clairement expliqué les difficultés organisationnelles et relationnelles rencontrées dans la Ligue.

Force est de constater que le dialogue est rompu entre la Présidente de la Ligue et Jean-Michel SAGET.

La Présidente estime que le CTR ne remplit pas les missions pour lesquelles il a été placé auprès de la Ligue.

Par ailleurs, son comportement imprévisible conduit à une situation relationnelle qui devient ingérable pour la Présidente.

La Présidente rappelle les missions du CTR :

- Assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique sportive de la Ligue,
- Appliquer les directives de la Ligue,
- Conseiller et proposer des orientations à la Ligue,
- Coordonner l'équipe technique régionale

De fait, charge au CTR de contacter les commissions et membres de l'ETR pour appliquer les dispositions ci-dessus.

Les commissions d'armes sont en cours de structuration et le CTR a le devoir de les coordonner : aujourd'hui, la Présidente a constaté l'absence de coordination, de lien avec les commissions. L'ETR n'a pas été réunie depuis le début de la saison : ceci était d'autant plus justifié que sa composition a été revue et que de nouveaux Maîtres d'Armes l'ont intégrée.

La gestion de la Commission Régionale d'Arbitrage a été abordé ensuite par la DR.

Jean-Michel SAGET s'est de suite exprimé ; il a confirmé qu'il s'était positionné sur le poste de Président de cette commission mais que cela avait été refusé.

La DR et Laurence MODAINE lui ont confirmé que :

- statutairement, le CTR ne pouvait être en aucun Président d'une commission.
- de fait, suite à la démission de David BUCQUET de la Présidence de la CRA et faute de candidat à sa succession, Laetitia MULLER devait assurer la Présidence de cette commission

Laetitia MULLER rajoute qu'elle a délégué au CTR la mise en œuvre et le suivi des missions de la CRA.

Jean-Michel SAGET a indiqué qu'il ne pouvait pas assurer ses missions de coordination de l'ETR car il ne connaît pas les Maître d'Armes qui la compose. Jusqu'à l'an passé « il avait des compétences en face de lui », « aujourd'hui il n'a que des noms », il disposait également de plus de ressources humaines.

Laurence MODAINE lui a fait remarquer qu'auparavant dans l'ETR il y avait 5 maîtres d'armes et que maintenant il y en avait 8 dont 50% issus de l'ancienne équipe. Son discours n'est pas cohérent. Si la plupart des maîtres d'Armes de la Ligue ne sont pas compétents, il faut se poser les bonnes questions et mettre en œuvre les formations adéquates.

Le CTS ne cautionne pas ce paragraphe ni sur la forme, ni sur le fond.

Pour finir, la Fédération propose une réunion avec la DTN et tous les Maîtres d'armes de la Ligue en Mai prochain. Laetitia MULLER en prend acte et accepte la proposition.

Information complémentaire : La Présidente de la FFE assistera à l'AG de la Ligue du 27/06/15.

3 – DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR FEDERALE DU 24/01/15

✓ Attribution des championnats de France 2016

Les dossiers de candidatures ont été adressés aux membres du comité directeur fédéral et les commissions d'armes fédérales ont été invitées à donner leur avis.

Résultats des votes :

Epée cadets	Angers NDC	31 voix
Epée juniors	Caen EC	31 voix
Epée seniors	Alès	0 voix
	Fontaine	7 voix
	Saint Paul Trois Châteaux	24 voix
Fleuret cadets	Compiègne	20 voix
	Nantes EC	9 voix
	Reims	2 voix
Fleuret juniors	Nantes EC	8 voix
	Reims	23 voix
Fleuret seniors	Bourg la Reine	22 voix
	Nantes EC	3 voix
	Reims	2 voix
	Strasbourg EC	4 voix
Sabre cadets	Pessac	15 voix
	Thonon	16 voix
Sabre juniors	Orléans	24 voix
	Pessac	1 voix
	Tarbes	6 voix
Sabre seniors	Pau	31 voix
Sabre et fleuret vétérans	Le Mée	31 voix

✓ Ressources financières fédérales

Le budget de la Fédération étant toujours précaire – le Comité Directeur fédéral du 24 janvier 2015 - a entériné le paiement d'engagements aux Championnats de France catégories C/J/S/V et Fête des Jeunes individuels/équipe dès cette saison : soit 15€ pour les individuels, 40€ par équipes.

Cette disposition sera soumise au vote de la prochaine assemblée générale du 26 avril 2015.

RESOLUTION

Les membres du Comité Directeur confirment, dans le cas d'une mise en application de la décision fédérale - la ligue prendra en charge les inscriptions pour les équipes Fête des Jeunes uniquement. Les inscriptions pour les individuels Fête des jeunes restent à la charge des clubs.

4 – POINT LICENCES

Perte des licences de 5% sur toute la France.

Au jour d'aujourd'hui pour la Ligue = 1734 licenciés contre 1889 en 2014 soit une perte d'environ 100 licences, 26 clubs affiliés dont 2 club d'escrime artistique.

Que faire pour augmenter les licences ? La question reste ouverte.

« OPERATION féminine » 149 nouvelles licenciées pour un quota de 203 – les clubs sont invités à se positionner même si leur quota a été atteint. Un quota de 30 licences à honorer, après la prise en compte de clubs retardataires.

Coût pour la Ligue : 6 000€ en tenant compte de l'aide de 5 500€ du CNDS (qui nous soutient si demande la saison prochaine) ; une demande de subvention a été faite à la Région pour essayer de diminuer la part de la Ligue.

Quid de la saison prochaine ? Report tel quel de l'opération ? Renouvellement de l'expérience avec un montant ≤ au prix de la licence soit 60€ ?

RESOLUTION

le principe de renouvellement de l'opération « féminines » adopté. Le montant de la prise en charge reste à l'étude pour la saison prochaine.

Pour information : la Fédération Française d'Escrime a prévu une tournée des Zones ; pour la zone 3, elle sera organisée le 30 mars 2015 à la Maison des Sports de Nantes de 10h à 16h.*Objet de la tournée : quels moyens pour conserver mais aussi augmenter le nombre licenciés en France.

5 – POINT MATERIEL

Une enveloppe de 3 000 € a été budgétée.

Pour l'instant nous avons au total (avec Savigné l'Evêque 28) 150 kits 1^{ère} touches – ce qui fait entre 120 et 130 mis à disposition dans la Ligue.

Certains ont été achetés il y a quelques années : proposition de les reformer et de les vendre pour 1 € symbolique aux clubs qui les ont actuellement.

Le matériel Handi a été acheté soit 2 handifix et 4 fauteuils – la facture sera envoyée au Conseil régional qui a accordé une subvention de 8000 € à la Ligue.

Question restant d'actualité : quid du rangement des 11 pistes en « activité » rangées au NEC ; d'après les Maîtres d'armes présents, elles ne dérangent pas, mais sont malgré tout sans surveillance.

RESOLUTION

- Rachat de 20 masques et 20 lames (environ 900€)

- Rachat de 5 tenues grandes tailles + 5 sous cuirasses + 12 sabres (environ 2 000€)

Demande du Comité Directeur qu'un compte rendu des actions passées et à venir (budget, nombre de licenciées pour le « cancer du sein » etc....) soit transmis par le CTR. L'achat et l'utilisation de matériels doivent être justifiés.

- Rachat de 30 livrets.

6 – POINT FINANCIER

Le trésorier Bernard Conan souhaite avoir de l'aide pour – réaliser et éditer les factures de stage, des engagements aux Championnats de Ligue – tenir les comptes des clubs – il conserve la saisie, les demandes de licences et la comptabilité en générale.

Le placement à terme de 40000 € ouvert par J. GRENON est échu : demande d'autorisation au Comité Directeur de rouvrir un compte épargne pour replacer 40 000 €.

L'enveloppe budgétaire pour l'aide aux tireurs a été maintenue à hauteur de 4 000 €. Suite à la validation par un précédent Comité Directeur de prise en charge des frais de déplacement et hébergement des stagiaires BPJEPS, 3 000 € de l'enveloppe budgétaire « Aide aux tireurs » ont été basculés sur le budget. 1 000 € ont été maintenu pour une attribution spécifique « aide aux tireurs » en cas de besoin.

La création de poste d'une secrétaire n'est plus d'actualité dans l'immédiat : cela nécessitera de rédiger une fiche de poste en fonction des besoins de la Ligue.

La location du bureau de la Maison des sports est d'environ 1 500 € / an - en contre partie les salles de réunion sont mises gracieusement à notre disposition : elle permettra de recentrer notre « image de marque » et de bénéficier d'un point d'appuis vis-à-vis de la Région et des instances.

- ainsi tout le petit matériel (Mallette des pesons, piges les médailles, coupes, blasons etc ...) pourra être rangé dans un lieu dédié et non éparpillé aux divers domiciles des bénévoles.

Le Conseil régional nous a versé 13 270 € ce qui est un petit peu moins que prévu (1 seul stage éco-conduite a été réalisé au lieu de 2).

La demande CNDS est à déposer pour le 11 mars 2015 : les principaux thèmes sont – l'emploi – le Sport santé – handi - les femmes.

La Présidente va se renseigner pour savoir si « l'opération cancer du sein » doit être portée sur la demande CNDS ou sur la demande APS. Dans le cas d'un dépôt APS, la date limite d'envoi du dossier est fixée au 13 février 2015.

La Présidente demande de l'aide sur la constitution de ces dossiers : aucun membre du Comité Directeur ne se propose. Elle annonce qu'elle ne sait pas à ce jour quelles actions la ligue pourrait présenter dans le cadre des thèmes du CNDS. **Selon la Présidente - Le CTR n'a pas proposé d'actions de développement – celui – ci, en réponse affirme qu'il a proposé des actions contenues dans le projet associatif.**

En réponse à une interrogation de Myriame ALBERT, la Présidente indique que les lots remis aux jeunes tireurs à l'occasion des championnats de Ligue de sabre du Mans le 11 janvier dernier ont été offerts par Planète escrime après « négociations » de la commission de sabre.

Les Séniors ont reçu des trophées et récompenses (Bouteilles de Champagne) fournies par le nouveau partenaire de la Commission de Sabre : Alexandre Chiffolleau (ancien licencié de l'ERNM) représentant et Directeur de la Société « IKONA »

- essai de partenariat qui pourra être reproduit, si les clubs organisateurs le souhaitent – la Ligue n'a pas été financièrement partie prenante dans cette opération.

RESOLUTION

Jean Claude ULYSSE aidera Bernard CONAN pour tout ce qui est facturation aux Clubs

Bernard CONAN ouvrira un nouveau compte à terme (correspondant au budget d'une saison comme il est recommandé par nos instances dirigeantes).

Adoption par le Comité Directeur d'un budget de 3 000 € pour la prise en charge des déplacements et de l'hébergement pour les BPJEPS et maintien d'une enveloppe de 1000 € pour l'aide aux tireurs.

7 – FETES DES JEUNES

Elle aura lieu à Vichy pour 2 saisons minimum.

La réservation a été faite par notre Trésorier au CREPS de Vichy – la partie « logistique » sera, comme les années précédentes, assurée par Maryse Moret et Chantal Legall.

L'accompagnement médical : Jean François ANDRE

RESOLUTION

L'achat de - tee-shirt pour tous les participants au dernier stage des Sables d'Olonne
- environ 24 survêtements pour tous les qualifiés uniquement par équipes
- chaussettes au logo de la Ligue.

8 – POINT TECHNIQUE : DOCUMENT DE JM. SAGET ANNEXE AU PRESENT COMPTE-RENDU

🔗 *Remarques du Comité Directeur sur le compte-rendu fourni :*

Stage de ligue N°3

- demande que le stage de formation de cadres soit sur 1 journée et pas 3, les personnes intéressées ne peuvent pas prendre autant de congés personnels.
- Il en est de même pour l'arbitrage régional.

Participation des tireurs aux stages et aux championnats de Ligue

Rappel de la Présidente du caractère « non obligatoire » des participations aux stages et Championnats de Ligue. La participation à ces événements ne doit pas être le critère de sélection initial.

Une discussion s'instaure entre les maîtres d'armes invités et les élus du comité directeur.

En cas de changement de date de stage, par rapport au calendrier initial – il faut absolument qu'un mail soit envoyé aux Clubs aussitôt, comme pour les compétitions.

La participation aux stages, d'après le relevé du Trésorier et les informations communiquées par la Présidente, ne semble pas inférieure à la participation des années précédentes, exception faite pour le stage de Février.

🔗 *Comparatif stages 2013/2014 et 2014/2015*

28-29 septembre 2013		32 tireurs f/e	
27-28 septembre 2014		37 tireurs f/e	5
29 -31 octobre 2013		34 tireurs e/f	
13-14 octobre 2014	26		
15-16 octobre 2014	14	40 tireurs e/f	6
10-13 mars 2014		36 tireurs e/f	
09-11 février 2015	15		
11-13 février 2015	10	35 tireurs e/f	-1

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Brigitte DAVY
Secrétaire Générale / Secrétaire aux licences
53, Boulevard Paul Chantrel
72000 Le Mans
secretaire-generale@escrime-pdl.org

Actions de développement

- Formation vendues aux villes 40[€]/H – Le Comité Directeur demande au CTR de remplir un ordre de mission, préalablement à toutes interventions, d'une part pour que le Bureau/Comité Directeur soient informés de ses actions, d'autre part pour permettre d'affiner les demandes de subventions CNDS et Conseil Régional.
- Actions avec les Ligues handisport et Sport adapté quid des projets ? Le Comité Directeur souhaite qu'un planning des interventions soit formalisé par le CTS – nous devons faire des demandes de subventions aux CNDS, APS et à la Région or nous ne disposons d'aucun projet budgétisé, ni projet concret à présenter.

Achats et développement

- Le projet doit passer par une étude financière approfondie.

RESOLUTION

Myriam Albert demande que soit mis au compte rendu « On ne peut pas laisser dire qu'il n'y a rien eu de fait dans la Ligue depuis 15 ans pour le sabre »

LE COMITE DIRECTEUR SOUHAITE QU'UN APAISEMENT SE FASSE AU SEIN DE LA LIGUE : que les mails personnels le restent.

La démarche d'une Ligue est de faire avancer son sport avec la participation de chacun et de générer de nombreux licenciés.

9 – POINT DIVERS

✓ Prochaines réunions

Le prochain Comité Directeur est fixé au samedi 11 avril 2015 à la Maison des Sports au Pont de Cé.

Un comité préparatoire à l'AG aura lieu à Nantes le 20 juin 2015 après-midi.

Assemblée Générale à la Roche sur Yon « Maison des sports » le 27 juin 2015.

L. MULLER
Présidente



B. DAVY
Secrétaire de séance

